

la totalité de leurs sources d'impôts au moyen d'arrangements fiscaux. Les provinces ont pu subsister sous ce régime, qui permettait au pays de prendre part à la guerre. Notre constitution n'est inflexible que dans la mesure où les parties intéressées le sont. C'est l'attitude adoptée par le gouvernement fédéral depuis quelques années qui a fait paraître la constitution inflexible et plus mauvaise qu'elle ne l'est. Ce qui manque aujourd'hui, c'est une entente politique entre les gouvernements fédéral et provinciaux et ni les plus beaux textes ni les phrases les mieux tournées ne remédieront à ce problème.

Je m'oppose à la consécration constitutionnelle des droits civils car alors les compétences passeraient du pouvoir législatif au pouvoir judiciaire. A mon avis, nos tribunaux ne sont pas en mesure de jouer un tel rôle et, dans bien des cas, la Cour suprême des États-Unis a démontré la faiblesse de cette théorie. Certains pays semblent avoir montré une tendance à changer régulièrement leurs constitutions une fois le processus mis en branle. Il me vient aussitôt à la mémoire les cas, par exemple, du Venezuela, de la Grèce et de la France. Ces exemples font voir, je pense, des signes de désintégration nationale plutôt que de virilité.

En somme, monsieur l'Orateur, je dirais que les problèmes auxquels se heurte le Canada aujourd'hui, indépendamment des efforts continus de la Conférence constitutionnelle, demeurent l'inflation, le logement, les affaires indiennes, la vente des produits agricoles et les disparités économiques régionales. Aucun remaniement constitutionnel n'engendrera l'entente politique qu'exige la solution de ces problèmes.

Cela fait du bien d'entendre le premier ministre déclarer qu'il n'y aura plus de programme d'assurance frais médicaux. Mais s'il reconnaît que c'est une erreur, pourquoi s'entête-t-il à la perpétuer?

A mon avis, quand le gouvernement fédéral aura mis ordre à ses propres affaires constitutionnelles et fiscales, les pressions se relâcheront. Nous ferons alors de réels progrès dans le choix, d'abord, d'une procédure de modification constitutionnelle et, deuxièmement, des changements qu'exigent la prospérité et le bonheur des citoyens.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, nous ne sommes plus des Français de France ni des Anglais d'Angleterre, nous sommes des Canadiens vivant au Canada et fiers d'y vivre. Ce Canada, qui existe depuis 100 ans, était avant 1867 peuplé par des Français venus de France et, peu après, par des Anglo-Saxons.

Lentement, une dualité culturelle et linguistique s'y est développée, vouant ainsi les deux peuples fondateurs à une dualité perpétuelle, à moins que l'un d'eux ne disparaisse. A cet effet, il semble bien que l'élément anglais du Canada ne veuille pas disparaître, pas plus d'ailleurs que l'élément français. Il faut aussi tenir compte des néo-Canadiens, de ceux qui ont quitté leur pays d'origine, pour s'installer au Canada.

La dualité d'un pays comme le Canada se manifeste par le respect des deux éléments, français et anglais.

Après 100 ans de Confédération, monsieur l'Orateur, le Canada doit faire face à une nécessité essentielle, une obligation morale, soit celle de se repenser, de retrouver sa place dans un monde moderne qui, bien souvent, nous dépasse.

Il nous faut désormais repenser le Canada comme nous le voulons et non pas comme on veut nous l'imposer; non pas en recommençant tout à neuf, en rejetant le passé, mais dans une optique essentiellement positive, tournée vers l'avenir, vers le progrès.

Le passé ne nous appartient plus et le présent a tôt fait de passer. Nous avons à bâtir dans ce pays l'avenir de nos concitoyens et le nôtre, car seul l'avenir et le progrès économique de nos concitoyens pourront combler nos besoins et nos désirs.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est quatre heures?

Une voix: Il est cinq heures!

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, puis-je vous faire remarquer qu'il est « quatre » heures?

[Traduction]

(A 5 h. la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)